

ROCKAVALAIRE

2020

BULLETIN D'INSCRIPTION : Date de clôture : 25 avril 2020

Le tremplin ROCKAVALAIRE aura lieu le **Samedi 16 Mai 2020**

Lieu : Esplanade de Lattre de Tassigny ou salle des fêtes de Cavalaire-sur-mer à 17h. (Selon météo)

Réservé aux personnes de moins 35 ans.

Le groupe vainqueur d'une précédente édition ne peut pas participer.

L'inscription et la participation sont gratuites.

***NOM DU GROUPE :**

NOM DU RESPONSABLE :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TEL :

ADRESSE EMAIL :

Site internet du groupe :

MEMBRES DU GROUPE :

Nom : **Prénom:** **Instrument:** **Tel :**

Pour le batteur merci de nous indiquer si droitier ou gaucher.

MORCEAUX POUR SELECTION_: * (nous n'acceptons pas les reprises, seules les compositions originales paroles et musiques seront prises en considération).

Veillez joindre à votre inscription un CD ou support audio USB de 2 morceaux de votre composition. (durée maximale 5 minutes par titre)

1^{er} TITRE :

COMPOSITEUR :

2^{ème} TITRE :

COMPOSITEUR :

***(L'organisateur disposera du droit de diffusion et de l'exploitation de ces morceaux dans le cadre du ROCKAVALAIRE et de sa promotion).**

L'organisateur se réserve le choix de la sélection des groupes participants.

FICHE TECHNIQUE :

L'organisateur fournira pour tous les groupes : la sono, la batterie, les micros, un ampli basse, deux amplis guitare, un ampli claviers. Obligation de jouer sur le même matériel.

Munissez-vous de vos boîtes d'effets, accessoires divers, cymbales, claviers et cordons.

DEROULEMENT DU TREMPLIN

Le jour du tremplin le groupe interprétera 3 morceaux n'excédant pas 5 minutes avec au moins 2 compositions.

Les groupes joueront dans l'ordre prévu par l'organisateur.

Les groupes devront être présents de 15h (balances) à 20h (remise des prix).

Ce tremplin pourra être enregistré, radiodiffusé ou télévisé dans sa totalité ou en partie seulement. Les participants ne pourront prétendre à aucun cachet ni à aucun droit de suite. Il reste entendu que les groupes autorisent l'utilisation de leur nom dans les divers supports présentant ce tremplin, et ne pourront en aucun cas demander une quelconque indemnité financière à ce propos ou au titre de leur prestation.

LE JURY

Le jury est composé de professionnels du secteur musique. Il ne peut en aucun cas être contesté par des tiers.

Il est également entendu que les décisions du jury n'auront pas à être justifiées et seront sans appel.

Le choix du jury sera motivé par les critères suivants :

- Originalité des compositions ; - Cohésion du groupe ; - Inspiration ; - Qualité de l'interprétation et des arrangements ; - Maîtrise instrumentale, -Maîtrise vocale

PRIX

1er prix : 1000 €, 2ème prix : 700€, 3ème prix : 400 €, Prix meilleur(e) musicien(ne) ou chanteur (se) 300€

DEFRAIEMENTS

L'Organisateur traitera avec le représentant légal désigné de chaque groupe. En fonction du mode de transport retenu les frais de déplacements seront être pris en charge par l'organisateur soit forfaitairement, soit sur présentation de factures.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à ce tremplin implique de la part des candidats et des partenaires l'acceptation pure et simple du présent règlement.

SIGNATURES des participants (signatures des parents pour les enfants mineurs *) :

Retourner avant le 25 avril 2020 à l'adresse suivante :

Office Municipal de la Culture - Rockavalaire 2020 - Résidence Gleizes -

52 allée Paulin Leonelli - 83240 - Cavalaire-sur-mer - tel : 04 94 64 00 96
office.culturel@cavalaire.fr ou ecoledemusique@cavalaire.fr